

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi le 19 septembre 2023 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
Monsieur Roch Carpentier	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la - Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière, des employés de la MRC et une journaliste.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 50.

2023-CA-052

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 19 septembre 2023

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-053

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 29 août 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-054

Adoption – Politique d'investissement commune

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la politique d'investissement commune soit adoptée tel que présenté au comité plénier du comité administratif tenu le 11 septembre 2023.

ADOPTÉE

- 2023-CA-055** **Autorisation – Moratoire de remboursement de 9 mois, capital et intérêt – Dossier 19-029**
-
- Monsieur le conseiller Gaéтан Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'autoriser un moratoire de remboursement de 9 mois, capital et intérêt au dossier 19-029, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 septembre 2023.
- ADOPTÉE**
-
- 2023-CA-056** **Autorisation – Moratoire de remboursement de 9 mois, capital et intérêt – Dossier 20-518**
-
- Monsieur le conseiller Gaéтан Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'autoriser un moratoire de remboursement de 9 mois, capital et intérêt au dossier 20-518, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 septembre 2023.
- ADOPTÉE**
-
- 2023-CA-057** **Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-007**
-
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier appuyé par monsieur le conseiller, Gaéтан Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes promoteurs au dossier 23-007, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 septembre 2023.
- ADOPTÉE**
-
- 2023-CA-058** **Octroi de financement – 5 000\$ à même le SPED – Dossier 23-063**
-
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier appuyé par monsieur le conseiller, Gaéтан Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 5 000\$ à même le SPED au dossier 23-063, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 septembre 2023.
- ADOPTÉE**
-
- 2023-CA-059** **Octroi de financement – 5 000\$ à même le SPED – Dossier 23-072**
-
- Monsieur le conseiller Gaéтан Guindon appuyé par monsieur le conseiller, Roch Carpentier, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 5 000\$ à même le SPED au dossier 23-072, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 septembre 2023.
- ADOPTÉE**
-
- 2023-CA-060** **Octroi de financement – 5 000\$ à même le SPED – Dossier 23-084**
-
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier appuyé par monsieur le conseiller, Gaéтан Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 5 000\$ à même le SPED au dossier 23-084, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 septembre 2023.
- ADOPTÉE**
-
- 2023-CA-061** **Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-028**
-
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier appuyé par monsieur le conseiller, Gaéтан Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes promoteurs au dossier 23-028, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 septembre 2023.
- ADOPTÉE**
-
- 2023-CA-062** **Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-083**
-
- Monsieur le conseiller Gaéтан Guindon appuyé par monsieur le conseiller, Roch Carpentier, propose et il est résolu d'octroyer un financement de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes promoteurs au dossier 23-083, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité plénier du comité administratif tenu le 11 septembre 2023.
- ADOPTÉE**

2023-CA-063

Clôture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 56.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.